

# Le petit journal

Année 2023  
Numéro 2  
1<sup>er</sup> avril

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE



Dans cette édition:

- Terrain de jeu estival
- Emplois d'été
- Cours et activités
- Reconnaissance des bénévoles

Et plus encore!

Gros-bec errant, à L'Isle-Verte

L'Isle-  
Verte



Crédit photo: Jean-Pierre Sylvestre



### **INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

À compter du 11 avril prochain, Mme Julie Lemieux remplacera Mme Stéphanie Cyr-Massé à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement au sein de la Municipalité de L'Isle-Verte. L'équipe municipale souhaite en profiter pour remercier grandement Mme Cyr-Massé pour les services rendus à la Municipalité durant les trois dernières années. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses futurs projets.

**\*Veuillez noter que l'horaire des présences de l'inspectrice restera le même.**

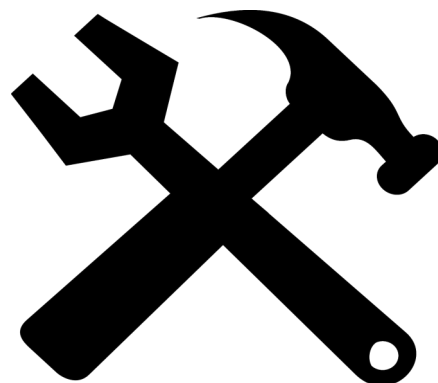


Stéphanie Cyr-Massé

### **DEMANDE DE PERMIS**

N'oubliez pas que vous avez besoin d'un permis ou d'un certificat d'autorisation si vous avez un projet qui concerne :

- la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment;
- la rénovation ou la modification d'un bâtiment ou d'une construction;
- l'implantation d'une construction;
- l'installation d'une enseigne ou d'une éolienne;
- l'exploitation d'une carrière, d'une sablière ou d'une tourbière;
- l'ajout ou le changement d'un usage;
- le déplacement ou la démolition d'un bâtiment;
- les travaux de remblai, déblai;
- les travaux sur les rives;
- l'installation d'une piscine;
- le creusage d'un puits;
- la construction d'une installation septique;
- la coupe d'arbre;
- l'implantation d'une construction, d'un usage temporaire.



Faites votre **demande de permis en ligne** en vous rendant sur le site Web de la Municipalité dans la section *Demande de permis* ou en utilisant le lien suivant: [PERMIS](#).

### **DEMANDE D'INFORMATION**



Vous avez un projet qui entraîne des interrogations par rapport à votre domicile, à votre terrain ou à tout ce qui touche la construction ou la rénovation d'un bâtiment? Vous aimeriez clarifier certains éléments avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement avant d'effectuer une demande de permis?

N'hésitez pas à remplir une **demande d'information en ligne** en vous rendant sur le site Web de la Municipalité dans la section *Demande de permis* ou en utilisant le lien suivant: [INFORMATION](#).



## IMPORTANTES RAPPELS

### ABRIS D'HIVER ET CLÔTURE À NEIGE

N'oubliez pas que les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés du **1<sup>er</sup> octobre d'une année au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante.**

La structure métallique doit être démontée hors de la période permise.



### PERMIS D'ARROSAGE

Comme le beau temps s'en vient, nous désirons vous rappeler que selon le **règlement d'arrosage numéro 2000-14**, il est permis d'arroser pelouse, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux, durant la période **du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre** de chaque année selon certaines conditions.

En effet, l'arrosage est permis entre **19 h et 22 h** pour les jours suivants :

- Mardi, jeudi et samedi pour les **numéros civiques pairs;**
- Mercredi, vendredi et dimanche pour les **numéros civiques impairs.**



Pour une nouvelle pelouse ou pour un besoin particulier en arrosage, vous devez obtenir **un permis délivré par la Municipalité.**

**De plus, il est interdit de faire usage de l'eau pour nettoyer son entrée pavée ou pour toute autre nettoyage qui pourrait s'effectuer avec une brosse ou un balai.**

Nous rappelons que quiconque ne se soumet pas à cette réglementation est passible d'une amende minimale de **100 \$.**

### FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

Voici certaines règles à respecter lors de l'utilisation de votre foyer extérieur:

- Toujours utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles pour la cheminée et d'un autre pour l'âtre. Sachez que les cuves de laveuses ou les contenants de quarante-cinq (45) gallons **ne sont pas tolérés;**
- Installer le foyer à au moins trois (3) mètres ou dix (10) pieds de tout bâtiment, limites de terrain, haie, boisé, forêt ou tout autre élément combustible semblable;
- S'abstenir de faire un feu lorsqu'il vente. Une étincelle pourrait enflammer les combustibles environnants. Penser aux voisins : la fumée peut les irriter;
- Brûler seulement du bois sec et sain, exempt de peinture et de teinture;
- Éviter de faire brûler des déchets, des feuilles mortes ou de la pelouse : ce n'est pas un incinérateur.



Pour information, contactez votre Service de sécurité incendie au 418 867-6691.

## IMPORTANTES RAPPELS (suite)



## ANIMAUX DE COMPAGNIE

- N'oubliez pas que tout chien et tout chat dans un endroit public doit être tenu en laisse par son propriétaire au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de deux (2) mètres (incluant la poignée), et ce, en tout temps.
- Nous en profitons pour vous rappeler que l'achat d'une licence est **obligatoire**, et ce, dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition d'un chien ou d'un chat. Vous devez donc passer chercher votre médaillon, au coût de 10 \$, au bureau municipal.
- De plus, par respect pour vos concitoyens et pour votre communauté, agissez en citoyen responsable lors de vos promenades à travers le village et **ramassez les excréments de vos animaux**. Des distributeurs de sacs sont mis à votre disposition pour favoriser le ramassage des déchets canins. Vous en trouverez un au parc du Mémorial, un autre au Parc Samuel-Côté et bientôt, un troisième et un quatrième au parc de la rivière Verte et près du terrain de balle.

## OUVERTURE DES ÉCOCENTRES



Pour connaître les matières acceptées à l'écocentre, veuillez consulter le verso de votre calendrier de collecte.



### ÉCOCENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP

#### NOUVELLE ADRESSE :

35, rue Henry-Percival-Montsarrat ([voir itinéraire](#))

LUNDI, VENDREDI ET SAMEDI \*  
de 8 h à 15 h

\* Horaires d'hiver.

À partir du 3 avril

LUNDI AU SAMEDI  
de 8 h à 16 h

Prenez note que notre écocentre n'ouvre pas en cas de tempête de neige.

Information : nous acceptons les entreprises et les institutions.

### ÉCOCENTRE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

151, 1er Rang Est ([voir itinéraire](#))

Réouverture le 1er mai

LUNDI, VENDREDI ET SAMEDI  
de 8 h à 16 h

Information : nous acceptons les entreprises et les institutions.



## **RETOURS SUR...**

### ***L'INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE***

Le nouveau nom de la bibliothèque municipale Robertine-Barry a été officiellement inauguré le dimanche 26 février dernier devant plus d'une trentaine de personnes. Cette date coïncidait avec le 160<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Robertine Barry, une grande dame qui a marqué notre histoire collective. La plaque commémorative réalisée en son honneur sera affichée à l'extérieur de l'école Moisson-d'Arts afin de bien identifier l'endroit où loge notre bibliothèque municipale.



### ***LA PATINOIRE***

C'est le 13 mars dernier que la patinoire fermait officiellement ses portes pour la saison. Dame Nature a été capricieuse cette année, et nous tenons à remercier notre équipe des travaux publics pour leur travail acharné. Merci également à Samuel et à Martin d'avoir permis de donner l'accès au chalet de service. On se donne rendez-vous l'année prochaine!

## **NOUVEAUX RÉSIDENTS**

Vous vous êtes installés à L'Isle-Verte après le 21 avril 2018? Ce message s'adresse à vous! La Municipalité prépare un 5 à 7 d'accueil, **le jeudi 18 mai 2023**, pour souligner votre arrivée dans notre communauté. Ce sera l'occasion parfaite pour faire connaissance et

créer des liens avec vos concitoyens et concitoyennes dans une ambiance festive et décontractée, tout en dégustant des produits locaux.

Afin de nous aider dans la planification de l'activité, vous avez **jusqu'au 20 avril** pour nous manifester votre intérêt à y participer en communiquant avec Trycia au 418 898-2812, poste 300 ou par courriel au [reception@lisle-verte.ca](mailto:reception@lisle-verte.ca). Au plaisir de souligner votre arrivée comme il se doit!

## **DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES**

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité de L'Isle-Verte offre une distribution gratuite de plants d'arbres **le samedi 3 juin de 10 h à 12 h**, ou jusqu'à épuisement des stocks (limite d'un plant par personne). Les citoyens et citoyennes qui souhaitent se procurer un plant sont invités à se rendre **au garage municipal situé au 335, 2e Rang Est**.

Les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et distribués par l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) en collaboration avec certains groupements forestiers de la région.



## **NETTOYAGE DES BERGES**

C'est également **le samedi 3 juin, à partir de 9h**, qu'aura lieu le nettoyage des berges au quai de L'Isle-Verte. Pour l'occasion, tous les citoyens sont invités à mettre la main à la pâte! Prévoyez apporter des gants, des souliers fermés ou des bottes de caoutchouc, des vêtements qui peuvent être salis et une bouteille d'eau. Nous fournirons des chaudières, des sacs et une collation!

## **CABANES À PÊCHE**

N'oubliez pas que si vous souhaitez laisser votre cabane à pêche sur le terrain de la municipalité, vous devez venir chercher une licence (numéro à mettre sur la cabane) au bureau municipal **et signer une décharge de responsabilité**. De plus, vous devez fournir **une preuve d'assurance-habitation**.



**TERRAIN DE JEU ESTIVAL**

La période d'inscription au terrain de jeu estival pour les 5 à 10 ans se déroulera **du 6 au 20 avril 2023, à partir de midi, via la plateforme en ligne Qidigo**. Vous devrez préalablement vous créer un profil et ajouter les membres de votre famille en vous rendant sur le site Web [www.qidigo.com](http://www.qidigo.com) ou en utilisant le lien suivant : [Qidigo](http://Qidigo).

Les places seront accordées en fonction du premier arrivé, premier servi, tout en priorisant les résidents de L'Isle-Verte. Voici les tarifs applicables :

	Résident	Non-résident
<b>Été complet</b> (27 juin au 18 août – incluant le service de garde) 1 <sup>er</sup> enfant de la famille	250\$	300\$
2 <sup>e</sup> enfant de la même famille	225\$	275\$
3 <sup>e</sup> enfant de la même famille et enfants subséquents	200\$	250\$

**EMPLOIS D'ÉTÉ**

Tu es un étudiant à la recherche d'un travail pour la saison estivale? Tu as le goût d'un été de découvertes, d'anecdotes et de rires? Postule pour un emploi au terrain de jeu de L'Isle-Verte!

Te joindre à notre équipe d'animation te permettra de...

- Passer l'été dehors;
- Développer des compétences en animation et en gestion de groupe;
- Avoir un horaire idéal pour profiter de tes soirs et fins de semaine;
- T'amuser avec les enfants ET ton équipe de travail;
- Et plus encore!



Rends-toi sur le site de la Municipalité au [www.municipalite.lisle-verte.qc.ca](http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca) sous l'onglet *Affaires municipales*, puis *Offres d'emploi* pour consulter nos postes et appliquer!

**RECHERCHE D'ENTRAÎNEURS**

En prévision de la saison estivale, nous sommes à la recherche de personnes intéressées à transmettre leur passion sportive aux jeunes (ex. soccer, baseball, basketball). Cela vous intéresse? Communiquez avec nous (418 898-2812, poste 306 ou [loisirs@lisle-verte.ca](mailto:loisirs@lisle-verte.ca))!

**JARDIN COMMUNAUTAIRE**

L'arrivée du printemps se fait tranquillement sentir et nous rappelle que la saison des semences approche. Né d'une initiative citoyenne, un jardin communautaire a élu domicile au bout de la rue Gagnon, il y a quelques années. Toutefois, les personnes qui étaient jadis impliquées dans le projet ne le sont plus et sans relève, le jardin communautaire cessera d'exister. Si vous ou des personnes que vous connaissez avez à cœur qu'il y ait un jardin communautaire à L'Isle-Verte et que vous êtes prêts à vous impliquer, vous avez **jusqu'au 20 avril** pour vous manifester auprès de Chantal ([loisirs@lisle-verte.ca](mailto:loisirs@lisle-verte.ca) ou 418 898-2812, poste 306).

## **COURS ET ACTIVITÉS**

### CardioFit (à confirmer)

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Du 4 avril au 6 juin (10 séances)

Au gymnase de l'école Moisson-d'Arts

105 \$ pour la session, 15 \$ par soir

Inscription en ligne via Qidigo

### Badminton (à confirmer)

Jeudi de 19 h à 20 h

Du 6 avril au 8 juin (10 séances)

Au gymnase de l'école Moisson-d'Arts

5 \$ par soir

Inscription en ligne via Qidigo (un minimum de 4 personnes est requis)

### Exercices (ainés)

Jeudi de 10 h à 11 h

Du 27 avril au 15 juin (8 séances)

À la Villa Rose des vents

32 \$ pour la session, 5 \$ par cours

Inscription par téléphone au 418 898-2812, poste 306

### Cafés-Ludo

Le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois (13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin) à partir de 13 h 30

À la Villa Rose des vents

Gratuit, aucune inscription requise

Information auprès de Pierre-Hugues (418 862-2333)

### Dîners communautaires

Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois (19 avril, 17 mai, 21 juin)

À 12 h

Au Pavillon de l'amitié

15 \$ par personne, inscription requise

Information auprès d'Aline Bourgoïn (418 898-4063)

### Bingo

Mardi à 13 h 30

À la Villa Rose des vents

Information auprès de Nancy Dumont (418 898-2152)

## **INVITATION SPÉCIALE**

Le **jeudi 6 avril 2023, à 13 h 15** aura lieu le spectacle de musique de l'ensemble des élèves de l'école Moisson-d'Arts. Toutes les personnes qui ont le goût de vivre l'expérience d'une soirée canadienne des années 1960 à 1983 sont donc invités à se rendre au gymnase de l'école Moisson-d'Arts pour l'occasion. C'est un rendez-vous à ne pas manquer! Les élèves ont hâte de vous présenter les résultats de leurs efforts.

## **EXPOSITION DU CERCLE DES FERMÈRES**

Un projet d'initiation au métier à tisser a eu lieu pendant la semaine de relâche avec des élèves de la classe de 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> année de l'école Moisson-d'Arts. Après une visite de groupe au local du Cercle des fermières, une dizaine d'enfants se sont inscrits pour suivre un atelier durant lequel ils réalisaient un torchon. Pour permettre la concrétisation de ce projet, deux petits métiers à tisser ont été achetés avec l'aide du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Merci aux dames qui se sont impliquées pour permettre la réalisation de cette belle initiative!

D'ailleurs, c'est le **vendredi 21 avril** qu'aura lieu, au Pavillon de l'amitié, l'exposition annuelle des articles réalisés par les membres du Cercle des fermières. Le tout sera **ouvert au public à partir de 19 h** et vous pourrez notamment y voir les réalisations des enfants.





## **RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

Dans le cadre de la 49<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'action bénévole qui aura lieu du 16 au 22 avril prochain, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite souligner l'implication des gens du milieu en publiant certains textes rendant hommage à des bénévoles d'exception.

À vous, chers bénévoles, merci de donner de votre temps dans toutes sortes d'activités et d'organismes et de participer activement au rayonnement de votre communauté. Sachez que votre implication est grandement appréciée!



### **FRANÇOISE DUBÉ**

#### **FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ISLE-VERTE**

Les membres du CA de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte souhaitent souligner l'implication bénévole de Françoise Dubé pour sa communauté. Mme Françoise Dubé œuvre comme présidente de la Fondation depuis près d'un an. Elle a fait partie du CA l'année dernière également. Il est important de mentionner que Madame Dubé n'en est pas à sa première visite au sein du CA de la Fondation. Elle en a déjà fait partie, il y a quelques années déjà.

Elle s'investit énormément en temps et en énergie ! Elle a fait vivre la Cour de circuit à l'été 2022 avec trois spectacles qu'elle a menés à bouts de bras. Elle parcourt les procès verbaux et les papiers datant du tout début de la création de la Fondation. Elle veut bien connaître ce qui s'est fait afin de conserver ce qui fonctionne et permettre d'améliorer ce qui peut être fait.

Elle foisonne d'idées et travaille fort pour les mettre en œuvre. Elle participe activement à la préparation de spectacles, recherche les artistes qui se produiront en cours d'été et s'implique elle-même comme artiste dans plusieurs spectacles. Elle collabore également à la sollicitation de commanditaires, à la vente des billets, à l'entretien de la bâtisse et bien plus.

Ce qui caractérise Madame Dubé est, entre autre, son grand professionnalisme et sa grande capacité à

réussir à mettre en valeurs tous les acteurs du CA, à semer les graines d'idées, à développer le potentiel de chacun. Tel un chef d'orchestre, elle réussit à rendre tous ça cohérent et permettre à chacun de briller!

Cette extraordinaire femme n'arrête pas d'aider les autres et d'illuminer leurs voies. Sa participation aux nombreux comités dont elle fait partie ainsi que son enthousiasme et sa générosité en font une femme investie et dévouée pour la réussite.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'elle mérite cette reconnaissance pour son implication au niveau de la Fondation du patrimoine.





**MAURICE DUMAS**  
**CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE L'ISLE-VERTE**

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, nous sommes heureux de vous soumettre le nom de monsieur Maurice Dumas qui, à titre de président de l'organisme des 50 ans et plus de L'Isle-Verte, a su redonner un vent de fraîcheur à cette organisation depuis l'automne 2020, entouré d'une toute nouvelle équipe.

Pour monsieur Dumas, le temps ne compte pas, et il est d'une disponibilité sans pareil.

Issu du domaine de l'enseignement, il a cette facilité d'être à l'écoute des gens, ce qui se traduit en un bon rassembleur.

Son objectif, qu'il partage d'ailleurs avec toute son équipe, est la mise en œuvre de tout ce qui est humainement possible de faire afin de combattre le mal et l'inconfort qu'entraîne, trop souvent, l'isolement des personnes âgées.

Faire du Pavillon de l'amitié un lieu réconfortant où des petits sourires s'expriment entre jeunes et moins jeunes ne fait qu'allumer davantage la flamme qui anime notre vénérable président.

Tous les membres de son exécutif diront que de donner de son temps, dans l'esprit d'une si agréable gouvernance, en multiplie d'autant le plaisir.



---

**DES PERSONNES TOUTES SPÉCIALES**

Mme Louise Chénard désire profiter de cette section dédiée aux bénévoles pour faire certains remerciements. D'abord, elle souhaite remercier M. René Soucy et Mme Gabrielle Côté qui ont été très présents pour elle pendant la pandémie en lui rendant notamment service pour faire des commissions et qui continuent de se manifester auprès d'elle avec de petites attentions au quotidien. Elle souhaite également remercier Mme Germaine Lagacé-Rioux avec qui elle échange des appels téléphoniques ainsi que son voisin, M. René-Jean Caron, qui lui rend service à l'occasion.



**BÉNÉVOLONS  
À L'UNISSON!**

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE  
16-22 avril 2023

49<sup>e</sup>  
ÉDITION

fca**o**q  
Fédération des  
Centres d'action bénévole  
du Québec

Présentée par  
Hydro  
Québec

Je  
BÉNÉVOLE  
ca



## **LA FONDATION DU PATRIMOINE VOUS INFORME!**

**La Fondation du patrimoine** s'active à élaborer la programmation pour la saison 2023 à la Cour de circuit. Du 9 juin au 1<sup>er</sup> octobre nous vous offrirons : Spectacles musicaux, conférences, activités jeunesse, impro, concert participatif et plus. Surveillez la parution de votre P'tit journal de juin pour la programmation complète.

Nous avons soumis une demande au programme d'Emplois d'été Canada pour un(e) guide-interprète. À la suite de l'acceptation, nous recevrons les candidatures.

Afin de mesurer votre intérêt vis-à-vis de la Fondation du patrimoine, nous vous proposons un petit questionnaire qui, nous espérons, saura vous intéresser et/ou vous informer.

### **Questionnaire pour les curieux :**

#### **1. La Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte a pour mission de :**

- A. Voir à l'exploitation de la pêche blanche de L'Isle-Verte
- B. Œuvrer à la protection du patrimoine historique/culturel de L'Isle-Verte
- C. Voir au développement industriel, agricole et commercial de L'Isle-Verte
- D. Gérer l'exploitation du traversier Peter Fraser

#### **2. La Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte voit à mettre en valeur :**

- A. Le caveau à patates
- B. La Caisse Desjardins
- C. La Maison Louis-Bertrand
- D. La Cour de circuit

#### **3. Le palais de justice de L'Isle-Verte (Cour de circuit) a été désigné « lieu historique national » parce qu'il :**

- A. Possède une grande valeur architecturale
- B. Des gens du milieu se sont engagés à le faire connaître
- C. Il est un exemple d'architecture vernaculaire
- D. Toutes ces réponses

#### **4. Où sont conservées les archives des procès jugés à la Cour de circuit?**

- A. Au sous-sol de l'église de l'Isle-Verte
- B. Au grenier de la Cour de circuit
- C. Au centre des archives nationales de Rimouski
- D. Au centre des archives nationales de Kamouraska
- E. Il ne persiste aucun document d'archives de ces procès

#### **5. En quelle année fut construite la Cour de circuit de l'Isle-Verte?**

- A. En 1534-1536
- B. En 1859-1860
- C. En 2020-2022
- D. En 1853-1867



Réponses : 1=B 2=D 3=D 4=C 5=B

**ACTIVITÉS DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE L'ISLE-VERTE****400.00 \$ en bourses**

Tournoi de cartes (whist)

**Samedi, 15 avril 2023 au Pavillon de l'amitié**

140, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte

**Inscriptions : de 12 h à 13 h****Coût de l'inscription : 10.00 \$**

Lunch offert à prix modique vers 18 h

**Pour réservation : Tél: 418 898-3637****Tél: 418 898-2705**

Nombre d'inscriptions limité

Une commandite de

**La caisse Desjardins de Viger et Villeray**

Organisé par

**Le Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte****Le brunch du 5 février, une expérience à revivre**

Le Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte et les Chevaliers de Colomb du Conseil Seigneur-Côté remercient les cent quinze personnes qui ont répondu à leur invitation au brunch du 5 février dernier au Pavillon de l'amitié.

Les organisateurs de l'événement remercient sincèrement tous ceux et celles qui ont donné de leur temps bénévolement pour assurer le bon déroulement de cette activité qui a pris des airs de retrouvailles.

Ils soulignent particulièrement le talent et le travail de Lucie L'Italien et de son équipe, grandement appréciés par les participants présents.

Un dernier merci à tous ceux et celles qui ont préparé les fèves au lard, les desserts et les petits pâtés qui rivalisaient de saveur au grand plaisir des convives.

Une expérience à revivre.

**Maurice Dumas****Pour le Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte****Guy Bérubé****Pour les Chevaliers de Colomb du Conseil Seigneur-Côté**





## Classique de Golf des Barlettes et leurs amis

À la suite de la deuxième « Classique de Golf des Barlettes et leurs amis » qui a eu lieu le 17 septembre 2022 au Club de Golf de Rivière-du-Loup sous la présidence d'honneur de Monsieur Denis Dubé, le comité organisateur désire vous faire part des projets collectifs qui ont été choisis ainsi que des récipiendaires de Bourses Individuelles d'excellence. Durant le mois de novembre, le comité organisateur a sollicité des projets dans la communauté de L'Isle-Verte pour distribuer un montant de 4 222 \$ pour des projets communautaires, éducatifs, sportifs ou artistiques. Pendant la même période, nous avons sollicité des candidatures pour les Bourses Individuelles d'excellence (17 ans et moins). Un comité a été constitué pour analyser et recommander des projets selon les objectifs et les critères annoncés. Nous désirons vous informer des projets collectifs qui ont été sélectionnés, compte tenu du montant disponible.

### **PROJETS COLLECTIFS**

- « **Célébrons l'été** » - **Concert participatif** Ce projet est parrainé par la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte et a été présenté par madame Françoise Dubé. Le projet collectif vise à rassembler des personnes de tous âges pour chanter ensemble et mettre en valeur la chanson française et la musique. Il vise également à aider la conservation de notre église patrimoniale puisque les profits seront remis à la Fabrique.
- « **La langue française, un héritage à préserver** » Le projet est présenté par madame Jocelyne Michaud en collaboration avec les professeurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle de l'École Moisson-d'Arts de L'Isle-Verte. À l'occasion de la Semaine du Français 2023 (18 au 26 mars), ce projet collectif vise à communiquer aux élèves notre fierté de la langue française, à susciter un engagement pour la lecture et à soutenir la tâche des éducateurs en diversifiant les moyens pour y arriver (échange intergénérationnel, ajout de livres dans les classes et défi de dictée sur les œuvres sélectionnées).
- « **La justice à la portée des jeunes** » Ce projet est parrainé par la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte et a été présenté par madame Annick Pelletier. L'objectif est d'inviter les jeunes participants du terrain de jeu 2023 à participer à des jeux et activités en regard de la justice. Les activités se dérouleront à la Cour de circuit de L'Isle-Verte.
- « **Fières de nos 100 ans** » Ce projet a été présenté par madame Céline Beaulieu pour le Cercle des Fermières de L'Isle-Verte. L'objectif principal est de renforcer le sentiment d'appartenance des membres de notre cercle en reconnaissant la pertinence de sa présence dans la communauté de L'Isle-Verte et son rayonnement par ses différents engagements.
- « **Ateliers sur les oiseaux** » Ce projet est parrainé par la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte et a été présenté par madame Louise Bélanger. Les activités d'identification des oiseaux seront dirigées par une ornithologue et auront lieu à la Cour de circuit de L'Isle-Verte.
- « **Cours d'Improvisation** » Ce projet est parrainé par la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte et a été présenté par madame Laura Lagacé Martinez et se déroulera à la Cour de circuit de L'Isle-Verte. Il s'agit d'activités d'apprentissage et de pratique pour aider les participants à développer les habiletés d'improvisation et stimuler leur créativité.

Au cours des prochains mois, ces projets se réaliseront et nous vous reviendrons au moment de leur lancement.

**BOURSES INDIVIDUELLES D'EXCELLENCE (17 ANS ET MOINS)**

Voici les récipiendaires des bourses et une brève description de leur parcours :

**William Bellavance (15 ans - Golf)**

Au cours des trois dernières saisons de golf, William a terminé premier au Tournoi Régional de qualification, en plus de se classer dans les 20 premiers au niveau du Championnat Provincial. En 2022, il a gagné une médaille de bronze aux Jeux du Québec. Ses performances lui ont valu des invitations Nextgen sur le Circuit Canadien et Américain (classement 22<sup>e</sup> Tournoi de New York). William fait partie du programme « Compétition » de l'Académie de Golf Fred Colgan depuis 3 ans. Ses entraîneurs apprécient son autonomie et sa détermination à atteindre ses objectifs. Au nom des commanditaires et participants de la « Classique de Golf des Barlettes et leurs amis », félicitations William, tu mérites ta bourse et nous t'encourageons à poursuivre ton cheminement. Nous espérons que tu sois disponible pour la 3<sup>e</sup> Classique de Golf des Barlettes et leurs amis qui aura lieu cet été.

**Anaïs Dubé (12 ans - Musique et Danse)**

Depuis sept années, Anaïs pratique le piano et participe à deux concerts avec l'école de piano Légato. Comme si ce n'était pas suffisant, Anaïs est passionnée de danse depuis plusieurs années. Ses intérêts l'ont amenée à s'inscrire dans le parcours scolaire Arts-Étude, profil danse, de l'école secondaire de Rivière-du-Loup. Il faut beaucoup de rigueur et de discipline pour partager son temps entre ses deux passions, en plus de maintenir une excellente moyenne académique pour son parcours scolaire. Au nom des commanditaires et participants de la « Classique de Golf des Barlettes et leurs amis », bravo Anaïs pour ta persévérance et continues ton excellent travail.

**Olivier Dubé (14 ans - Hockey et Baseball)**

Voici un sportif qui partage ses élans entre le baseball et le hockey depuis qu'il a 5 ans. Maintenant Olivier fait partie du parcours scolaire Sport-Étude et récemment, il a reçu le prix Mathieu-Darche remis à l'élève ayant la meilleure moyenne générale (91%) de son équipe de hockey. Je pourrais arrêter ici et te dire que tu mérites nos encouragements, mais au moment d'écrire ces lignes, tu participes à un camp de développement de baseball en Floride. Au hockey, Olivier compte s'aligner dans les meilleures équipes M15, et éventuellement M18, « Les Sphinx ». Au nom des commanditaires et participants de la « Classique de Golf des Barlettes et leurs amis », nous t'encourageons à poursuivre ton développement sportif, tout en maintenant une belle performance académique.

Finalement, je désire remercier tous les participants, tous les commanditaires et tous les organismes et particuliers qui ont présenté des projets collectifs ou des demandes de bourse à l'occasion de la deuxième édition de la « Classique des Barlettes et leurs amis ».

**Pierre Dion**

**Organisateur Classique des Barlettes et leurs amis**



**RETOUR SUR LE FESTIVAL DE BALLE DONNÉE GASTON RIVARD 2022**

La 40<sup>e</sup> édition du Festival de balle donnée Gaston Rivard fut un succès encore une fois en 2022. Bien que Dame Nature nous ait donné du fil à retordre, les festivaliers étaient au rendez-vous. Après une interruption de deux ans, nous avons tous hâte de vivre cet événement à nouveau. Le festival a généré plus de 6000 \$ de profits. Ces profits serviront au développement de la balle donnée et de l'activité physique.

Pour cette année, nous avons fait un don de 1000 \$ d'équipement de hockey au Centre récréatif Guy-D'Amours. Vous pourrez donc emprunter des bâtons pour adulte ou pour enfant, des casques pour enfant, un équipement de gardien de but et des supports pour apprendre à patiner lorsque vous irez à la patinoire, si vous n'avez pas déjà votre propre équipement. Nous avons aussi fait un don de 500 \$ à l'école Moisson-d'Arts qui servira à l'achat de matériel sportif.

Également, une somme de 2000 \$ a été remise à la Municipalité pour contribuer à l'achat d'un tableau indicateur pour le terrain de balle. Nous tenons aussi à remercier le **Carnaval de L'Isle-Verte** qui a également contribué de 2000 \$ pour ce tableau et la **Municipalité de L'Isle-Verte** qui a payé le reste de la facture. Cet achat améliorera votre expérience de spectateur ou de joueur dès la prochaine saison.

Enfin, c'est près de 2500 \$ qui auront servi à compléter l'inscription d'une équipe à ligue de balle lente du KRTB ainsi qu'à permettre à L'Isle-Verte d'être représentée dans plusieurs tournois de la région et à faire l'achat de balles et d'équipement. Nous tenons à remercier plus particulièrement les deux commanditaires qui ont payé en grande partie l'inscription à la ligue, soit le **Marché des Iles** et le **Resto Pub Le Madub**.

Pour terminer, nous tenons à remercier tous nos généreux commanditaires du festival 2022 et plus particulièrement notre commanditaire majeur la **Caisse Desjardins de Viger et Villeray** ainsi que toutes les équipes et les gens qui sont venus encourager. Vous avez permis le succès de cet événement. Nous en profitons pour vous inviter à l'**édition 2023** qui aura lieu **du 16 au 18 juin**.

Au plaisir de vous voir en grand nombre !

**L'équipe du Festival de balle donnée Gaston Rivard**





## **CELLULAIRE AU VOLANT - RÈGLEMENTATION**

Il est souvent difficile de résister de parler au cellulaire ou d'utiliser des appareils de communication de tout genre en conduisant. Mais sachez que cette pratique est interdite et peut être punie d'une amende.



### **CE QUI EST INTERDIT**

Il est interdit d'utiliser un cellulaire en conduisant. Toutefois, vous pouvez utiliser un dispositif mains libres qui permet de vous servir de certaines des fonctions de votre téléphone sans avoir à le manipuler. Si votre système mains libres requiert des écouteurs, vous pouvez en porter, mais seulement sur une oreille.

Vous pouvez donc utiliser votre cellulaire ou tout autre dispositif de communication, aux conditions suivantes:

- Le dispositif doit être installé sur un support fixé à l'auto;
- L'écran ne doit pas vous empêcher de conduire ou de voir la route;
- L'appareil doit afficher uniquement les informations pertinentes à la conduite;
- Vous devez pouvoir le consulter et le faire fonctionner sans que cela gêne votre conduite.

### **CE QUE VOUS RISQUEZ**

Si vous utilisez votre cellulaire au volant et que vous vous faites arrêter par la police, celle-ci peut vous remettre un constat d'infraction. Vous vous exposez ainsi à une amende entre 300 \$ et 600 \$. De plus, 5 points d'inaptitude pourraient être inscrits à votre dossier de conduite. Cela est suffisant pour vous faire perdre un permis probatoire.

Si ce n'est pas la première fois qu'on vous intercepte pour avoir utilisé votre cellulaire ou un autre dispositif de communication au volant, vous pourriez voir votre permis de conduire suspendu sur le champ.

### **POUR ÉVITER LES ENNUIS**

Gardez en tête que pour pouvoir utiliser votre cellulaire ou tout autre dispositif de communication qui n'est pas mains libres, vous devez être complètement stationné(e). Si vous êtes arrêté(e) à un feu rouge ou à travers le trafic ou encore dans une file au service au volant, l'utilisation reste interdite.

## **MERCI ET ENCORE MERCI!**

### **« La Guignolée »**

Le Conseil des Chevaliers de Colomb est fier des communautés qu'il dessert car encore une fois, la collaboration de tout le monde à la collecte annuelle de produits alimentaires et de contribution monétaire a été très fructueuse. Grâce à vous tous ainsi qu'aux bénévoles, les paniers de Noël ont fait la différence auprès de certaines personnes qui, soyez-en assurés, en avaient bien besoin.

Un merci tout particulier à la Caisse Desjardins de Viger et Villeray qui supporte, années après années, cette cause qui nous tient à cœur.



**Guy Bérubé, Grand Chevalier**  
**Conseil 10096 Seigneur Côté**

# Procès-verbaux

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte, tenue le 14 février 2023, à 20h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 140, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte.

Sont présents (es), les conseillers (ères):

Siège #1 -

MADAME VÉRONIQUE DIONNE

Siège #2 -

MONSIEUR ALEXANDRE CÔTÉ

Siège #3 -

MONSIEUR DENIS DUBÉ

Siège #4 -

MONSIEUR JEAN-JACQUES CÔTÉ

Siège #5 -

MADAME SUZANNE MARQUIS

Siège #6 -

MADAME CATHERINE DESPRÉS

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron.

La personne qui préside la séance, soit madame Ginette Caron informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Ginette Caron, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Monsieur Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier, assiste

également à cette séance.

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la session ouverte.

La présidente d'assemblée, Mme Ginette Caron, procède à la lecture de l'ordre du jour.

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**Ratification et approbation des déboursés et des comptes à payer**

Le greffier-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14 février 2023

## Factures du mois

Journal 2331	201 707,55 \$
Journal 2332	48 390,59 \$
Sous-total	250 098,41 \$

## Factures incompressibles

Journal 1727	(79,98 \$)
Journal 1728	79,98 \$
Journal 1730	13 133,96 \$
Journal 1731	38 256,98 \$
Journal 1732	(229,95 \$)
Journal 1733	2 216,72 \$
Journal 1734	(689,88 \$)
Journal 1735	245,60 \$
Journal 1736	64,38 \$
Journal 1737	6 824,49 \$
Sous-total	58 822,32 \$

**Total des dépenses:** 309 920,46 \$

À la suite du dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 11 janvier 2023 au 14 février 2023,

**SUR UNE PROPOSITION DE** Alexandre Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

**Renouvellement de l'adhésion annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler l'abonnement du directeur général à l'ADMQ;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE** renouveler l'adhésion annuelle à l'ADMQ pour Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier, le tout au montant de 495 \$ plus taxes applicables.

**Autorisation au directeur général et greffier-trésorier, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu cette année les 14, 15 et 16 juin 2023 au Centre des congrès de Québec et que le montant de l'inscription est de 566\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu au contrat d'embauche, liant le directeur général à la Municipalité, que celui-ci puisse y participer;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Denis Dubé

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** soit autorisé Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier, à participer au congrès annuel et que toutes dépenses connexes soient assumées par la Municipalité.

**Autorisation d'enchérir et d'acquérir certains immeubles lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a ordonné à la MRC de Rivière-du-Loup de procéder à la vente pour

non-paiement des taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, les immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoit Randall, ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, madame Audrey-Anne Dubé, soit et est autorisée à enchérir et à acquérir pour et au nom de la Municipalité, les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur à l'occasion de la mise en vente par la Municipalité pour non-paiement des taxes, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

**Autorisation de libération de la retenue pour le projet de remplacement d'un pont sur le rang 1 – rivière La Fourche**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des documents requis ont été remis par l'entrepreneur, soit les attestations CNESST et CCQ, les quittances, l'acceptation provisoire des travaux et le cautionnement d'entretien de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cautionnement signifie que Construction B.C.K. inc. s'engage envers la Municipalité de L'Isle-Verte à remédier aux défauts, omissions ou malfaçons des ouvrages pendant une période d'un (1) an, à partir du 11 octobre

2022 pour la somme de 10 738.41\$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en recommande la libération du paiement;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte libère la retenue de 10%, pour une somme de 10 738.41\$ plus taxes à Construction B.C.K. inc.;

**QUE** ce montant soit affecté au poste 03 31250 000.

**Autorisation de versement de l'aide financière annuelle au Centre de la petite enfance (CPE) des Cantons de Rivière-du-Loup pour l'établissement La bulle de lait**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte s'est engagée à supporter financièrement le CPE des Cantons de Rivière-du-Loup, par un versement annuel de 5 000\$, moyennant l'ajout d'une priorité 4 dans sa sélection des enfants, soit : un enfant dont le parent a sa résidence principale à L'Isle-Verte;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du CPE des Cantons de Rivière-du-Loup a informé la Municipalité via sa résolution 2023-01-10(3) que la subvention servira à la modernisation et la bonification de la cour extérieure, par l'achat d'un tunnel en bois et d'un ensemble d'escalade;

**EN CONSÉQUENCE**



# Procès-verbaux

**SUR UNE PROPOSITION DE** concitoyennes et concitoyens ;  
Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte de procéder au versement de l'aide financière annuelle d'un montant de 5 000\$;

**QUE** la somme soit affectée au poste budgétaire 02 63100 970.

**Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Denis Dubé

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

**Acceptation de la soumission d'Écho-Tech pour effectuer la mesure d'accumulation de boues aux étangs aérés**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de mesure de boues aux étangs aérés, déposé avec la résolution 22.10.5.3. indiquait que le volume total des boues était de 721 m<sup>3</sup> à l'étang n°1, occupant 17.1% du volume théorique du bassin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'était engagée, par la résolution mentionnée ci-dessus, à procéder au suivi annuel d'accumulation des boues dans l'étang n°1 et n°2 jusqu'à la date de délivrance de notre Attestation d'assainissement municipale (AAM) en janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Écho-Tech pour procéder à la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** soit acceptée cette soumission de l'entreprise Écho-Tech au montant forfaitaire de 1 550\$;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 41400 410.

**Demande d'autorisation – achat d'un localisateur de services enfouis**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du traitement des eaux des travaux publics recommande l'achat de cet équipement servant à faciliter la localisation des conduites souterraines;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de cet équipement était prévu au budget 2023;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la soumission de STELEM d'un montant de 5 235.00\$ plus taxes et que cette dépense soit affectée aux postes budgétaires 02 41300 725 (25%), 02 41400 725 (25%), 02 41500 725 (25%) et 02 32000 725 (25%).

**Demande d'autorisation – achat d'une clef de vanne extensible**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du traitement des eaux des travaux publics recommande l'achat de cet équipement servant à faciliter l'ouverture et la fermeture des vannes sur le réseau municipal de distribution de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de cet équipement était prévu au budget 2023;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE EN CONSÉQUENCE**

Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents**QUE** la Municipalité accepte la soumission de STELEM d'un montant de 370.00\$ plus taxes et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 41300 725.**Demande d'autorisation – achat d'un détecteur de fuite****CONSIDÉRANT QUE** le service du traitement des eaux des travaux publics recommande l'achat de cet équipement servant à faciliter la détection des fuites d'eau sur le réseau municipal de distribution de l'eau;**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de cet équipement était prévu au budget 2023;**EN CONSÉQUENCE****SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents**QUE** la Municipalité accepte la soumission de STELEM d'un montant de 4 755.00\$ plus taxes et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 41300 725.**Abrogation de la résolution 23.01.5.4. visant l'acceptation de la soumission de Groupe Voyer Inc. pour le remplacement de pièces à la station de pompage de la rue Villeray****CONSIDÉRANT QUE** la réparation sur la pompe numéro 1 de la station de pompage de la rue Villeray ne sera pas nécessaire étant donné l'état de défectuosité majeure de celle-ci depuis le 11 janvier 2023;**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte abroge la résolution 23.01.5.4. et ne procède pas à l'achat des pièces.**Demande d'autorisation – achat d'une pompe submersible pour la station de pompage Villeray en vue de remplacer la pompe numéro 1****CONSIDÉRANT QUE** la pompe n°1 de la station de pompage Villeray doit être remplacée par une pompe submersible neuve puisque la pompe existante présente des défauts majeures la rendant inopérante;**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions auprès de deux fournisseurs, soit :

Groupe Voyer inc.	11 291,16 \$
Xylem Canada	11 400,38 \$

**EN CONSÉQUENCE****SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents**QUE** la Municipalité accepte la soumission de Groupe Voyer inc. d'un montant de 11 291.16\$ plus taxes et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 414000 526.**Autorisation de dépôt d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un camion de déneigement****CONSIDÉRANT QUE** la flotte de

camions appartenant à la Municipalité est vieillissante et que ce Conseil souhaite explorer la possibilité d'acquérir un camion de déneigement fiable et performant;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics devra élaborer un devis répondant aux besoins de la Municipalité;**EN CONSÉQUENCE****SUR UNE PROPOSITION DE** Alexandre Côté**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déposer, pour et au nom de la Municipalité, le dossier d'appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement neuf comprenant un devis technique et administratif.

**Embauche de contractuel – Myriam Dubé pour les cours de cardioFit****CONSIDÉRANT QUE** des cours de CardioFit sont offerts à la population par Myriam Dubé pour la session d'hiver 2023, soit du 24 janvier au 28 mars;**CONDISÉRANT QUE** ces cours répondent à un besoin citoyen et que le taux d'inscription demeure élevé;**EN CONSÉQUENCE****SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents**QUE** la Municipalité procède à l'embauche de Mme Myriam Dubé pour offrir ces cours à la population pour un montant de 1 250\$;**QUE** la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70151 452.

# Procès-verbaux

## Embauche de contractuel – Lynda Cloutier pour les cours d'exercices aux aînés

**CONSIDÉRANT QUE** des cours d'exercices sont offerts aux aînés pour l'hiver 2023, soit du 2 février au 6 avril, et que Mme Lynda Cloutier est la personne-ressource pour offrir ces cours;

### EN CONSÉQUENCE

## SUR UNE PROPOSITION DE Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité procède à l'embauche de Mme Lynda Cloutier pour offrir ces cours à la population pour un montant de 600\$;

**QUE** la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70151 452.

## Acceptation de la soumission de Billy Dumont électrique Inc. pour l'automatisation des lumières de la patinoire et du terrain de baseball

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite offrir le meilleur service à ses citoyens afin que ceux-ci bénéficient au maximum des infrastructures sportives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est contrainte de réduire ses heures d'ouverture dû à la difficulté de trouver de la main-d'œuvre pour assurer ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** l'alternative à cette réalité est d'automatiser le fonctionnement en laissant les usagers ouvrir les lumières selon leur besoin, tout en respectant les heures d'ouverture des parcs publics;

### EN CONSÉQUENCE

## SUR UNE PROPOSITION DE Alexandre Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la soumission de Billy Dumont Électrique Inc. pour fournir et installer le matériel nécessaire afin de procéder à cet ajustement;

**QUE** le montant soumis de 2 600\$ plus taxes soit affecté au poste budgétaire 02 70151 522.

## Semaine de relâche scolaire – tarification du terrain de jeu hivernal

**CONSIDÉRANT** la semaine de relâche scolaire, prévue du 6 au 10 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** l'offre proposée par le service des loisirs, à savoir d'intégrer diverses activités, et ce, moyennant un coût d'inscription de 15 \$/jour/enfant du lundi au jeudi et de 10\$/enfant pour le vendredi matin;

### EN CONSÉQUENCE

## SUR UNE PROPOSITION DE Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité confirme les frais d'inscription exigés pour la semaine de relâche 2023.

## Demande d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée

**CONSIDÉRANT** la demande à être soumise, auprès de la CPTAQ, par l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande, située sur les lots 5 350 254, 5 350 253 et 5 350 255, vise une utilisation des lots à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière pour une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation au dossier numéro 411768, lequel avait reçu l'autorisation d'exploitation pour une période de 5 ans plutôt que 10 ans, comme demandé par l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'était positionnée en défaveur de la demande par sa résolution 16.03.4.4.1. en mentionnant :

Que la Municipalité confirme ne pas être en mesure d'appuyer une telle demande sans, au préalable, n'avoir obtenu de la part de cette entreprise, une étude hydrogéologique démontrant que cette exploitation ne portera pas atteinte au rendement des installations de captage de la Municipalité, et ce, tant du point de vue de la quantité que de la qualité de l'eau exploitée aux deux sites de prélèvement de la Municipalité;

Qu'advenant des résultats démontrant, hors de tout doute, qu'il n'y ait aucune influence, l'exploitant fournisse à la Municipalité un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel de produits contaminants (produits pétroliers et autres) pouvant subvenir.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise n'a pas, à ce jour, fourni d'étude hydrogéologique démontrant l'absence d'impact;

### EN CONSÉQUENCE



**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte n'est pas en mesure d'appuyer cette demande puisqu'elle ne dispose pas des informations scientifiques appropriées pouvant éclairer sa décision;

**QUE** la Municipalité réitère sa demande d'obtenir, de la part de l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée, une étude indépendante en hydrogéologie démontrant l'absence d'impact sur la qualité des eaux municipales.

**Demande d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement du pont P-06538**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite déposer une demande auprès de la Commission de la protection au territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour remplacer à court terme le pont P-06538 qui est en fin de vie utile;

**CONSIDÉRANT QUE** le démantèlement sans remplacement de la structure n'est pas envisageable et nuirait aux activités agricoles du secteur, car ce lien routier permet d'accéder aux terres de part et d'autre de la rivière et donne accès à la coopérative agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le déplacement du tracé de la route est requis afin de corriger une problématique de sécurité routière de ce secteur, en améliorant la

configuration des courbes verticales et horizontales afin de respecter les normes de sécurité en vigueur au Ministère. Cela permettra également de conserver le pont actuel en fonction durant la saison des cultures pour limiter les impacts sur les activités agricoles du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion de la route qui sera abandonnée sera renaturalisée en réutilisant la terre arable enlevée lors de la construction du tracé projeté. Considérant l'absence de lot non agricole dans le secteur, des empiétements temporaires (servitudes) ont été prévus à la présente demande du MTMD afin de permettre l'entreposage des déblais de sols arables qui serviront à la renaturalisation de la section de route abandonnée;

**CONSIDÉRANT QUE** les parcelles 3 -4-5 et S1-S2-S3-S4-S6-S7, des lots 5 350 292, 5 350 316, 5 350 317, 5 350 329, 5 350 340 et 5 350 278, faisant l'objet de la présente demande ne sont pas ou peu propices à l'agriculture en raison de la topométrie/géométrie du terrain de ces dernières;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune contrainte au niveau du règlement de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont ne peut pas être localisé ailleurs sur le territoire de la Municipalité pour des raisons géographiques évidentes;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal appuie cette demande auprès de la

Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**Demande d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement du pont P-15292 et du pont P-19987**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite déposer une demande auprès de la Commission de la protection au territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour remplacer à court terme le pont P-15292 par le pont P-19987 situé sur la rue Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** des servitudes temporaires de travail totalisant 2 695,75 m<sup>2</sup> et des emprises permanentes à acquérir totalisant 126,98 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour la construction du nouveau pont;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont nécessaires puisque la structure représente un lien vital pour l'agriculture à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** le démantèlement sans remplacement de la structure n'est pas envisageable et nuirait aux activités agricoles du secteur, car ce lien routier permet d'accéder aux terres de part et d'autre de la rivière. La construction d'un chemin temporaire pendant les travaux est requise, car aucun détour raisonnable n'est envisageable. Il est donc impossible de procéder aux travaux sans déborder en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune contrainte au niveau du règlement de zonage de la Municipalité;

# Procès-verbaux

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont ne peut pas être localisé ailleurs sur le territoire de la Municipalité pour des raisons géographiques évidentes;

## EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal appuie cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

## Approbation du rapport d'activités annuel pour l'année 2022 en matière de sécurité incendie

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2019 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter, par résolution, un rapport d'activités annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit rapport d'activités doit être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministre de la Sécurité publique avant le 31 mars de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit rapport et qu'ils en ont pris connaissance;

## EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** ce conseil adopte le rapport d'activités pour l'année 2022 en matière de sécurité incendie et que la copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

## Dépôt du rapport annuel du service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoit Randall, dépose le bilan annuel 2022 du Service de sécurité incendie de la ville de Rivière-du-Loup pour les interventions effectuées par les pompiers de la caserne 20 L'Isle-Verte.

## Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-194 – Règlement sur la sécurité et la prévention des incendies

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Alexandre Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-194 – Règlement sur la sécurité et la prévention des incendies et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

## Création d'un fonds réservé pour l'achat de mâchoires de vie pour le service incendie

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie de Rivière-du-Loup a établi ses priorités d'achat pour les prochaines années et qu'il en a présenté les détails à la Municipalité de L'Isle-Verte;

**CONSIDÉRANT QUE** les mâchoires de vie, actuellement utilisées, atteindront leur durée de vie utile en 2026 et qu'il sera nécessaire de les remplacer en 2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers de la caserne 20 ne peuvent pas se passer de cet équipement de plus en plus utilisé;

## EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la création d'un fonds réservé prévoyant l'achat de mâchoires de vie en 2027;

**QUE** la somme de 8 750\$ y soit affectée pour l'exercice budgétaire 2023 et qu'il soit prévu des sommes équivalentes en 2024-2025-2026.

## Demande d'autorisation – formation sur l'outil ECHO-MMS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité dispose de la plateforme d'alerte en sécurité civile ECHO-MMS;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Sécurité civile Landry offre des formations en ligne aux employés municipaux susceptibles d'utiliser cet outil, moyennant un tarif de 125\$/heure pour deux demi-journées de 3,5 heures;

## EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Alexandre Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte cette soumission de formation d'une durée de sept heures au coût de 875\$ pour ses employés utilisateurs et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 23000 454.

## Clôture et levée de la séance

**SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 20h29.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte, tenue le 14 mars 2023, à 20h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 140, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte.

Sont présents (es), les conseillers (ères):

Siège #1 -

MADAME VÉRONIQUE DIONNE

Siège #2 -

MONSIEUR ALEXANDRE CÔTÉ

Siège #3 -

MONSIEUR DENIS DUBÉ

Siège #4 -

MONSIEUR JEAN-JACQUES CÔTÉ

Siège #5 -

MADAME SUZANNE MARQUIS

Siège #6 -

MADAME CATHERINE DESPRÉS

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron.

La personne qui préside la séance, soit madame Ginette Caron informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne

qui préside la séance, soit Ginette Caron, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Monsieur Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la session ouverte.

La présidente d'assemblée, Mme Ginette Caron, procède à la lecture de l'ordre du jour.

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023, tel qu'il apparaît au

registre des procès-verbaux de la municipalité.

**Dépôt et présentation des états financiers pour l'exercice financier 2022**

Madame Érika Gosselin, CPA auditrice pour la firme de vérification comptable Mallette S.E.N.C.R.L., procède au dépôt ainsi qu'à la présentation du rapport sur les états financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2022.

**Adoption des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a été mandatée par la Municipalité de L'Isle-Verte pour réaliser la vérification annuelle des états financiers de la Municipalité du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. portant sur les états financiers de la période citée précédemment a été présenté publiquement séance tenante;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter tel que présenté le rapport de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. sur les états financiers de l'organisation municipale au 31 décembre 2022.

**Ratification et approbation des déboursés et des comptes à payer**



# Procès-verbaux

Le greffier-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14 mars 2023

## Factures du mois

Journal 2341	193 039,24 \$
Journal 2342	34 670, 15 \$
Sous-total	227 709,39 \$

## Factures incompressibles

Journal 1739	17 346,41 \$
Journal 1740	50,00 \$
Journal 1741	402,41 \$
Journal 1742	18 864,87 \$
Journal 1743	1 552,28 \$
Sous-total	38 215,97 \$

**Total des dépenses:** 265 925,36 \$

À la suite du dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 février 2023 au 14 mars 2023,

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

## Dépôt d'un état financier trimestriel

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité procède au dépôt d'un rapport financier trimestriel couvrant la période de janvier à mars 2023, cet état inclut les dépenses cumulées au 10 mars 2023 ainsi que les engagements financiers devant recevoir l'approbation des membres du conseil au cours de cette même séance.

## Ordonnance de vendre - ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 1022 du Code municipal, le greffier-trésorier doit préparer un état des taxes dues au conseil qui doit l'approuver;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 1023 du Code municipal, le greffier-trésorier, s'il en reçoit l'ordre, doit transmettre au bureau de la MRC, un extrait de cet état approuvé par le conseil;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 239-17 fixant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes au 1er jeudi de juin;

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers suivants doivent faire l'objet d'un processus de recouvrement, dont celui d'une éventuelle vente pour taxes :

Nom: Mathias Vaillancourt  
Matricule: 9516 28 6428  
Montant dû: 6 705,84 \$

Nom: Langis Caron  
Matricule: 9515 41 5021  
Montant dû: 2 248,43 \$

Nom: 9149-3262 Québec inc.  
Matricule: 9120 66 5508  
Montant dû: 21 967,29 \$

Nom: Gilles Gagnon  
Matricule: 9120 82 2422  
Montant dû: 5 317,77 \$

Noms: Gilles et Jacques Gagnon  
Matricule: 9817 79 5656  
Montant dû: 1 193,63 \$

## EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Alexandre Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** ce conseil approuve l'extrait de l'état des taxes dues préparé par le greffier-trésorier pour la vente des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées pour les années 2020-2021 et plus et cumulent un retard de paiement de plus de 500\$;

**QUE** l'extrait de l'état des taxes dues à la Municipalité tel qu'approuvé par le conseil soit transmis pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## Renouvellement du contrat d'assurance collective

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance collective couvrant les employés de la Municipalité est à renouveler le 1<sup>er</sup> avril 2023;

**CONSIDÉRANT** la proposition de renouvellement présentée par les Services Financiers Richard April et Associés Inc., du régime d'assurance collective des Chambres de Commerce;

**CONSIDÉRANT QUE**, grâce à la bonne performance du groupe, une réduction des primes de 18.2% est accordée à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel écart fait en sorte d'exclure l'obligation de demander d'autres propositions de services;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du personnel, même avec cette baisse de prime, voient leurs protections d'assurance totalement maintenues, voire bonifiées;

## EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de L'Isle-Verte confirme son renouvellement au contrat d'assurance collective offert par les Services Financiers Richard April et Associés Inc.

**Demande de versement de l'aide financière 2023 pour le Centre de récupération de L'Isle-Verte (CRIV)**

**CONSIDÉRANT** que La Friperie du Nordet est gérée par le CRIV, un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale, dont la mission est de réaliser des actions d'ordre communautaire, social et environnemental;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses activités quotidiennes, elle encourage les individus qui offrent leur temps bénévolement de mettre leurs talents et leur créativité au service de la collectivité. Ainsi, le CRIV espère contribuer au mieux-être des familles de notre communauté;

**CONSIDÉRANT** que le CRIV souhaite s'insérer dans le projet d'économie circulaire qui se met en place présentement dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Rimouski;

**CONSIDÉRANT** que le CRIV aimerait aussi instaurer un programme de type mentorat auprès des élèves de l'école primaire de la Municipalité, un programme de sensibilisation aux enjeux de l'environnement et du recyclage des vêtements et des objets du quotidien;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration du CRIV cherche présentement à répondre aux besoins urgents et structuraux du bâtiment occupé par la Friperie du

Nordet, soit le remplacement des tuyaux d'évacuation des eaux usées et la réfection de la tuyauterie d'alimentation en eau potable à partir de l'entrée d'eau municipale;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité appuie fièrement les activités de la Friperie du Nordet et accepte de lui verser une aide financière de 5 000\$ prévue dans son budget de fonctionnement 2023 au poste budgétaire 02 63100 970;

**QUE** le Centre de récupération de L'Isle-Verte fournisse à la Municipalité une reddition de compte et ses états financiers;

**QUE** la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant le soutien financier au Centre de récupération de L'Isle-Verte (CRIV).

**Affectation d'un montant au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**CONSIDÉRANT** **QUE**, par sa résolution numéro 21.12.3.10, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT** **QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT** **QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 8 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 8 000 \$ pour l'exercice financier 2023;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés dans la fonction *Administration* et dans l'activité *Greffe*.

**Dépôt du rapport de formation obligatoire en éthique et en déontologie des élu(e)s municipaux**

**CONSIDÉRANT** **QUE** selon l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le début du mandat d'un

# Procès-verbaux

membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation vise à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, à favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et à permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

**CONSIDÉRANT QUE** les deux nouveaux membres du conseil municipal ont suivi une formation reconnue par la Commission municipale du Québec

Le présent rapport est déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**Siège:** Conseiller siège #4

**Nom:** Jean-Jacques Côté

**Début de mandat:** 26 octobre 2022

**Formation:** Le comportement éthique

**Date de la formation:** 25 février 2023

**Confirmation de participation:** oui

**Siège:** Conseillère siège #5

**Nom:** Suzanne Marquis

**Début de mandat:** 2 décembre 2022

**Formation:** Le comportement éthique

**Date de la formation:** 25 février 2023

**Confirmation de participation:** oui

**Autorisation au directeur général et greffier-trésorier d'utiliser la gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être

conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**Demande de commandite – prêt de salle aux Chevaliers de Colomb, Conseil 10096, pour une campagne de levée de fonds pour la prévention du suicide**

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb organisent un dîner spaghetti le 23 avril prochain dans le but d'amasser des fonds pour la « Prévention du suicide » ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les profits de l'événement iront à cette cause ;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte de commanditer les frais de location du gymnase de l'École Moisson-d'Arts et de la cuisine communautaire le 23 avril 2023.

**Contribution du milieu additionnelle pour un projet AccèsLogis Québec**

**ATTENDU QUE** le projet Villa Rose des Vents, situé sur le territoire de la Municipalité, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ;

**ATTENDU QUE** les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile ;

**ATTENDU QUE** la ministre responsable de l'Habitation (la Ministre) pourrait sous peu être autorisée à octroyer une

subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation du projet;

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la Ministre, la SHQ et la Municipalité afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

**ATTENDU QUE** la Municipalité appuie activement les projets de logements abordables;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Denis Dubé

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER**, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet Villa Rose des Vents et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule;

**D'AUTORISER**, advenant l'octroi d'une subvention, Ginette Caron, mairesse, et Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

**Acceptation de participer au programme « Autre interventions particulières en Culture et Communications » avec le ministère de la Culture et des Communications**

**CONSIDÉRANT** la proposition du ministère de la Culture et des Communications de financer une étude de concept et de mise en valeur du Moulin du Petit-Sault;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère paiera 100% du montant relié à cette démarche, jusqu'à hauteur de

30 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle de la Municipalité dans ce projet est de nature administrative uniquement;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte d'être porteuse de ce projet financé par le ministère de la Culture et des Communications.

**Acceptation de l'offre de service de l'entreprise Les Aménagements Lamontagne pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium**

**CONSIDÉRANT** la proposition de services obtenue par l'entreprise Les Aménagements Lamontagne, soit la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% au coût de 0,38 \$/litre;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de l'entreprise Les Aménagements Lamontagne.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste 02 32000 635.

**Dépôt du rapport 2022 sur la qualité de l'eau potable pour la Municipalité de L'Isle-Verte**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte doit déposer un bilan annuel de sa qualité d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de ce bilan de l'année 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Véronique Dionne

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte dépose officiellement son bilan 2022 de la qualité de l'eau potable.

**Demande d'aide financière pour une ressource spécialisée pour le terrain de jeu estival**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés du terrain de jeu sont de plus en plus jeunes et que par souci d'offrir une expérience de travail agréable et formatrice, il est essentiel de leur offrir de la formation et de l'accompagnement adéquats pour prévenir les problématiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'une ressource spécialisée au niveau de la gestion des conflits, des enfants vulnérables, des problématiques de comportement, etc. pourrait grandement améliorer l'expérience des employés et des enfants au terrain de jeu ;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent offre un soutien financier de 3000\$ pour l'embauche partagée d'une ressource spécialisée en accompagnement qui pourra notamment intervenir auprès des animateurs du terrain de jeu de L'Isle-Verte, à raison d'une journée par semaine, durant toute la durée du terrain de jeu;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Modeste, Saint-Cyprien, et la ville de Saint-Antonin feront partie de cette collaboration intermunicipale



# Procès-verbaux

menée par la Municipalité de Saint-Arsène;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour faire partie de ce projet d'embauche d'une ressource spécialisée, le projet demande une contribution financière d'au plus 1200 \$ aux municipalités intéressées;

## Tarification pour le terrain de jeu estival – saison 2023

**CONSIDÉRANT QUE** le service des Loisirs et de la vie communautaire a fait l'analyse de ses besoins financiers pour le terrain de jeu estival, saison 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain de jeu se déroulera du 27 juin au 18 août inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** le service propose de maintenir la même tarification que celle de la saison 2022, en plus d'offrir le choix pour une inscription pour une journée;

## **EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Catherine Després

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte l'application des tarifs suivants pour les frais d'inscription aux activités du terrain de jeu de l'été 2023, à savoir :

## **Pour toute la saison :**

### Résidents

1<sup>er</sup> enfant : 250\$, 2<sup>e</sup> enfant : 225\$,  
3<sup>e</sup> enfant : 200\$

### Non-résidents

1<sup>er</sup> enfant : 300\$, 2<sup>e</sup> enfant : 275\$,  
3<sup>e</sup> enfant : 250\$

## **Pour une journée :**

### Résidents

15\$/jour, 10\$/vendredi avant-midi

### Non-résidents

20\$/jour, 15\$/vendredi avant-midi

## Dépôt d'une demande de subvention au Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ)

**CONSIDÉRANT** l'intention de la Municipalité de L'Isle-Verte d'organiser des festivités pour sa population lors de la Fête nationale du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des événements et les coûts inhérents à cette organisation;

## **EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Jean-Jacques Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte dépose une demande d'aide financière d'un montant de 1000\$ au Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ).

## Nomination pour représenter la Municipalité au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent

**SUR UNE PROPOSITION DE** Alexandre Côté

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE** nommer Suzanne Marquis représentante de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

## Modification de la résolution 23.02.7.2. - Demande d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement du pont P-06538 – aux fins d'y ajouter le paragraphe #2

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite déposer une demande auprès de la Commission de la protection au territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour remplacer à court terme le pont P-06538 qui est en fin de vie utile;

**CONSIDÉRANT QUE** des servitudes temporaires de travail de 11 660,70 m<sup>2</sup> et des emprises permanentes de 12 388,40 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour la construction du pont projeté;

**CONSIDÉRANT QUE** le déplacement sans remplacement de la structure n'est pas envisageable et nuirait aux activités agricoles du secteur, car ce lien routier permet d'accéder aux terres de part et d'autre de la rivière et donne accès à la coopérative agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le déplacement du tracé de la route est requis afin de corriger une problématique de sécurité routière de ce secteur, en améliorant la configuration des courbes verticales et horizontales afin de respecter les normes de sécurité en vigueur au Ministère. Cela permettra également de conserver le pont actuel en fonction durant la saison des cultures pour limiter les impacts sur les activités agricoles du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion de la route qui sera abandonnée sera renaturalisée en réutilisant la terre arable enlevée lors de la construction du tracé projeté. Considérant l'absence de lot non agricole dans le secteur, des empiétements temporaires (servitudes) ont été prévus à la présente demande du MTMD afin de permettre l'entreposage des déblais de sols arables qui serviront à la renaturalisation de la section de route abandonnée;

**CONSIDÉRANT QUE** les parcelles 3-4-5 et S1-S2-S3-S4-S6-S7, des lots 5 350 292, 5 350 316, 5 350 317, 5 350 329, 5 350 340 et 5 350 278, faisant l'objet de la présente demande ne sont pas ou peu propices à l'agriculture en raison de la topométrie/géométrie du terrain de ces dernières;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune contrainte au niveau du règlement de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont ne peut pas être localisé ailleurs sur le

territoire de la Municipalité pour des raisons géographiques évidentes;

### EN CONSÉQUENCE

**SUR UNE PROPOSITION DE** Denis Dubé

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal appuie cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-195 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Jean-Jacques Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-195 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

### Adoption du règlement 2023-194, concernant la sécurité et la prévention des incendies, amendant et remplaçant le Règlement 2016-147

Pour consulter le Règlement 2023-194, rendez-vous sur le site Web de la Municipalité dans la section *Règlements municipaux*.

### Clôture et levée de la séance

**SUR UNE PROPOSITION DE** Suzanne Marquis

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 21h33.

### *Prochaines séances publiques du conseil municipal:*

**Mardi 11 avril, 20h**

**Mardi 9 mai, 20h**

**Pavillon de l'amitié  
140, rue Saint-Jean-Baptiste**

### ECHÉANCES DE TAXES 2023

\* **27 mars**

\* **12 mai**

\* **27 juin**

\* **14 août**

\* **29 septembre**

\* **14 novembre**

Méthodes de paiement disponibles :

⇒ **Par Internet (via votre institution financière)**

⇒ **Argent comptant**

⇒  **Paiement direct (débit)**

⇒ **Chèque**

**Appui**  
proches aidants

Reconnaître la valeur de sa mission  
Réaliser les aspects gratifiants de son rôle  
Connaitre ses capacités, ses forces et ses qualités innées

Vous aimeriez participer à la conférence, mais vous ne pouvez laisser votre aidé seul à la maison ?  
Des solutions existe !!  
Communiquez avec  
**Myriam Pelletier**

**JACINTHE CHAUSSÉ**  
Conférencière

## CONFÉRENCE LA RECONNAISSANCE DE SOI

AVRIL  
**13** 18h30  
2023 PM

171, rue Fraser  
Rivière-Du-Loup  
Hôtel Lévesques  
Salon des Îles

Myriam Pelletier -Intervenante  
Communautaire/ Soutien proche aidant

(418)867-3130 # 217 [procheaidant@cabseigneuries.com](mailto:procheaidant@cabseigneuries.com)

# Calendrier des activités

## AVRIL 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4 🏠 🗳️ 🏃	5 🗑️ 📦	6 🏠 🏋️ 📦 🎾 ★	7	8
9	10	11 🏠 🗳️ 🏃 🌻	12 ♻️ 🗑️ 📦	13 🏠 🏋️ 📦 🎾 ☕	14	15 ★
16	17	18 🏠 🗳️ 🏃	19 🗑️ 🍴 📦	20 🏠 🏋️ 📦 🎾	21	22
23 ★	24	25 🏠 🗳️ 🏃	26 ♻️ 🗑️ 📦	27 🏠 🏋️ 📦 ☕ 🎾	28	29

## MAI 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
30	1	2 🏠 🗳️ 🏃	3 🗑️ 📦	4 🏠 🏋️ 📦 🎾	5	6
7	8	9 🏠 🗳️ 🏃 🌻	10 ♻️ 🗑️ 📦	11 🏠 🏋️ 📦 ☕ 🎾	12	13
14	15	16 🏠 🗳️ 🏃	17 🗑️ 🍴 📦	18 🏠 🏋️ 📦 🎾 ★	19	20
21	22	23 🏠 🗳️ 🏃	24 ♻️ 🗑️ 📦	25 🏠 🏋️ 📦 ☕ 🎾	26	27
28	29	30 🏠 🗳️ 🏃	31 🗑️ 📦	1	2	3

Légende :

Collectes (matières recyclables ♻️ ; matières organiques 🗑️ ; ordures ménagères 🗑️)

Séances du conseil municipal 🗳️ ; Présence de l'inspectrice en bâtiment 🏠 ; Bibliothèque 📦

Activités (CardioFit 🏃 ; multidanse 🏃 ; badminton 🎾 ; exercices 🏋️ ; dîner communautaire 🍴 ; Cafés-Ludo ☕ ; bingo 🗳️)

bouger et socialiser 📦 ; événement ponctuel ★).

Pour tous les détails au sujet des activités, rendez-vous sur notre site Internet dans l'onglet Loisirs et vie communautaire →

Activités de loisirs.

## VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte  
418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

### HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**

Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

### CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

### HORAIRE DES MÉDECINS

#### MOIS D'AVRIL

Dr Caron: 4, 11, 18 et 25 avril

Dr Munger: 5 et 12 avril

#### MOIS DE MAI

Dr Caron: 2, 9, 16, 23 et 30 mai

Dr Munger: 3 mai

## PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

**de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne**



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0  
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0  
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0  
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306  
(418) 497-3925  
(418) 898-3111  
(418) 867-3569



### TU ES UNE MAMAN QUI

- Élève seule son ou ses enfants
- Habite le Bas-Saint-Laurent
- N'a pas complété ses études secondaires, mais vient de retourner aux études ou cherche à le faire

## PARTICIPE À UNE RECHERCHE

### EN ÉCHANGE, TU Y GAGNES

- De l'accompagnement dans ton retour aux études
- Une bourse de **500\$** tirée entre 10 participantes chaque année

### PARTICIPER, ÇA T'ENGAGE À

- Remplir quelques questionnaires et être ouverte à parler des obstacles auxquels tu fais face

Écris-moi, appelle-moi ou texte-moi!

@ ccimon@icea.qc.ca

☎ 514-424-4077

Nous offrons  
un **café** et  
un **muffin** à  
chacune de  
nos rencontres!





## Équipe municipale

Directeur général et greffier-trésorier, Benoit Randall	418 898-2812
Greffière-trésorière adjointe, Audrey-Anne Dubé	
Adjointe administrative, Trycia Goulet-Pelletier	
Inspectrice en bâtiment et en environnement	
Contremaître des travaux publics, Mathieu Dubé	
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	

### Bureau municipal 141, rue Saint-Jean-Baptiste

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	<b>FERMÉ</b>	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	<b>FERMÉ</b>	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	<b>FERMÉ</b>

### Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Mercredi et vendredi	13 h à 16 h 30
Jeudi	13 h à 20 h
Samedi	13 h à 16 h

### Bibliothèque municipale Robertine-Barry

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Mercredi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

## CALENDRIER DES COLLECTES

### Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**8 juin: Collecte des encombrants**

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Toutefois, si vous décelez des erreurs, n'hésitez pas à nous en faire part, nous ne sommes pas infallibles! De plus, prenez note que certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes nous arrivent à l'occasion en format PDF, il nous est donc impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.